

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS**

**E3. CULTURE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE
ET MANAGÉRIALE POUR L'INFORMATIQUE**

Épreuve commune aux deux spécialités

SESSION 2023

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

Aucun matériel n'est autorisé

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 12 pages, numérotées de 1/12 à 12/12.**

| | | |
|--|------------------|--------------|
| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2023 |
| Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique | Code : 23SIE3ECO | Page 1/12 |

Contexte du sujet NOVEFI

Créé en 1997, l'ESN (Entreprise de Services du Numérique) NOVEFI est un acteur majeur du marché numérique qui exploite un savoir-faire dans plusieurs métiers.

Le groupe fort de ses 1600 collaborateurs propose à ses clients plusieurs solutions pour répondre à leurs attentes.

- La vente de matériel informatique : ordinateurs, serveurs, routeurs, onduleurs, imprimantes, logiciels... Du conseil à la mise en fonctionnement des équipements, le groupe NOVEFI dispose d'une équipe d'experts qui, lors de l'achat de matériel pour un projet informatique simple ou complexe, évalue le parc du client, installe et configure ses équipements ;
- Un service de maintenance et d'infogérance : les techniciens informatiques du groupe NOVEFI interviennent au moindre dysfonctionnement des équipements informatiques ;
- Un service de sauvegarde externalisée dans les Datacenters hautement sécurisés du groupe NOVEFI permettant de répondre aux exigences du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en termes de sécurité ;
- Des solutions print : l'impression clé-en-main calibrée selon les besoins des clients ;
- Des solutions logicielles dans le but de favoriser le développement de l'entreprise cliente : des outils informatiques de partage, d'analyse, de gestion clients et de gestion interne... ;
- Des solutions en sécurité informatique : le groupe NOVEFI propose des outils pour permettre à ses clients de protéger leur réseau et contrôler l'accès aux applications et sites web.

La mission de NOVEFI est de proposer des produits et des services « prêts à l'emploi », sans coût caché, dédiés à tous les professionnels, quelle que soit leur taille : TPE¹, PME², ETI³ et administrations publiques.

En 2019, puis 2021, NOVEFI se porte acquéreur de CMedical et de ASthen, deux éditeurs de solutions logicielles dédiées à l'imagerie médicale. Ces acquisitions permettent au groupe NOVEFI de consolider son expertise dans le secteur de la santé et de compléter son catalogue de services en édition de logiciels. Le développement de l'entreprise la conduit à renforcer ses équipes afin de répondre aux sollicitations de ses clients.

En prenant appui sur vos connaissances, le contexte et le dossier documentaire, il vous est demandé de répondre aux questions relatives aux trois missions du sujet. Vous êtes invité(e) à mobiliser les concepts et les apports théoriques dès lors qu'ils sont pertinents et que le lien avec la mission est argumenté.

¹ TPE : très petites entreprises, selon l'Insee entreprises qui emploient moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros.

² PME : Petites et moyennes entreprises, selon l'Insee entreprises qui emploient moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros.

³ ETI : Entreprises de taille intermédiaire, selon l'Insee entreprises qui emploient entre 250 et moins de 5000 salariés, et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliards d'euros.

| | | |
|--|------------------|--------------|
| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2023 |
| Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique | Code : 23SIE3ECO | Page 2/12 |

L'étude est composée de 3 missions :

Mission 1 : L'entreprise NOVEFI s'adapte aux évolutions du secteur du numérique

Mission 2 : NOVEFI renforce ses relations avec ses partenaires

Mission 3 : NOVEFI, acteur du numérique peine à trouver des talents

Composition du dossier documentaire :

Annexe 1 : Bilan 2021 et perspectives 2022 du secteur numérique

Annexe 2 : NOVEFI devient un poids-lourd dans le secteur de la santé

Annexe 3 : Les conditions de transfert des contrats de travail

Annexe 4 : Les données sensibles

Annexe 5 : L'obligation d'information

Annexe 6 : L'essor du numérique se heurte au manque de candidats formés

Annexe 7 : Identité et valeurs du groupe NOVEFI

Annexe 8 : Accord d'entreprise « Protocole d'accord de négociation annuelle 2022 » chez NOVEFI Lille

MISSION 1 : L'entreprise NOVEFI s'adapte aux évolutions du secteur du numérique (contexte + ANNEXES 1 à 3)

1.1 Analyser le marché du numérique en France en 2021 (offre, demande, structure, évolution).

En 2021, le groupe NOVEFI choisit de se diversifier.

1.2. Montrer que la stratégie de diversification choisie par NOVEFI présente des avantages et des limites.

1.3. Présenter les modalités de développement du groupe NOVEFI dans le secteur de la santé.

Le groupe NOVEFI s'est porté acquéreur le 27 juillet 2021 de ASthen, éditeur de solutions logicielles dédiées à l'imagerie médicale. L'entreprise ASthen s'interroge quant au maintien du contrat de travail de certains salariés dont celui de Monsieur Durand au sein de la nouvelle entité.

1.4 Proposer, à l'aide d'un raisonnement juridique, une réponse à l'interrogation d'ASthen quant au maintien du contrat de travail de Monsieur Durand.

| | | |
|--|------------------|--------------|
| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2023 |
| Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique | Code : 23SIE3ECO | Page 3/12 |

MISSION 2 : NOVEFI renforce ses relations avec ses partenaires (ANNEXES 4 et 5)

2.1 Présenter, d'un point de vue juridique, les particularités des données de santé traitées par le groupe NOVEFI à la suite du rachat de la société ASthen.

NOVEFI compte un nouveau client PHARMA qui souhaite héberger ses données dans un de ses datacenters.

2.2 Démontrer en quoi il peut y avoir asymétrie d'information entre NOVEFI et PHARMA et identifier le risque qui en découle.

2.3. Expliquer en quoi l'obligation de conseil qui pèse sur le prestataire informatique NOVEFI permet de corriger ce risque.

Au terme d'une année de prestations, le client PHARMA hésite à récupérer ses données.

2.4 Présenter, pour le client PHARMA, les avantages et les risques de l'externalisation.

MISSION 3 : NOVEFI un acteur du numérique qui peine à trouver des talents (ANNEXES 6 à 8)

Dans le cadre de son développement, NOVEFI a besoin d'attirer de nouveaux talents qu'elle peine à recruter.

3.1. Expliquer l'origine des difficultés qui existent sur le marché du travail des informaticiens.

3.2. Présenter, en argumentant, les solutions qui permettraient au groupe NOVEFI d'attirer des candidats.

Les difficultés de recrutement rencontrées par NOVEFI ont conduit son dirigeant à reprendre les négociations avec les représentants du personnel de son entreprise. Un accord d'entreprise a été signé en 2022.

3.3. Montrer en quoi cet accord, relevant du droit négocié, contribue à améliorer les conditions de travail des salariés de l'entreprise NOVEFI.

| | | |
|--|------------------|--------------|
| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2023 |
| Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique | Code : 23SIE3ECO | Page 4/12 |

Annexe 1 : Bilan 2021 et perspectives 2022 du secteur numérique

Numeum, l'organisation professionnelle de l'écosystème numérique en France, dévoile les résultats de sa seconde conférence semestrielle de l'année.

Alors qu'en juillet, la croissance du secteur du numérique pour l'année en cours était prévue à +4,8%, les estimations sont nettement revues à la hausse : ce sont désormais +6,3% de croissance attendue en 2021, et +7,1% pour 2022. Pour la 11^{ème} année consécutive, le secteur du numérique est encore créateur d'emplois.

Avec un contexte économique en France qui s'est révélé meilleur que prévu, la croissance est répartie au beau fixe : les +4,25% espérés à l'été grimpent à +6,25% selon le gouvernement. Une conjoncture qui incite le numérique à revoir également ses prévisions à la hausse pour l'année 2021.

Si une baisse de chiffre d'affaires de - 4,6% a été enregistrée entre 2019 et 2020 pour le secteur du numérique, la situation pour l'année 2021 est nettement plus favorable.

Pour l'ensemble du secteur, Numeum réévalue sa prévision de croissance initiale (qui était de +4,8%) à +6,3% pour l'année 2021. Une croissance qui s'observe dans chaque métier du numérique :

- Croissance estimée 2021 pour les Éditeurs et plateformes cloud : +9,5%
- Croissance estimée 2021 pour les Entreprises de Services du Numérique (ESN) : +4,4%.
- Croissance estimée 2021 pour les activités d'Ingénierie et Conseil en technologies (ICT) : +5,9%

La croissance du secteur numérique reste largement portée par le cloud et sa mise en place dans de nombreuses entreprises. La dynamique actuelle de l'économie française la renforce avec dans le numérique la relance ou la création de projets d'investissements plus importants que prévus initialement pour l'année 2021. Les entreprises françaises se portent mieux, ce qui leur permet de continuer ou de démarrer leur transformation digitale, d'automatiser leurs processus métiers et de renforcer la sécurité de leurs systèmes d'information.

Initialement évalué à 54,9 milliards d'euros, la taille du marché du numérique est réévaluée aujourd'hui à 56,3 milliards d'euros : 35% du marché pour les éditeurs de logiciels et les plateformes cloud avec 19,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 53% du marché pour les ESN avec 30,1 milliards d'euros et enfin 12% pour les activités d'Ingénierie et Conseil en Technologie avec 6,8 milliards d'euros.

Comme établies au premier semestre, 5 tendances fortes continuent de dynamiser grandement le secteur du numérique :

- La transformation digitale (+10,8% de croissance en 2021 autrement dit 6,9 milliards d'euros) : comme l'expérience client, le e-commerce, la dématérialisation...
- Le Cloud C&SI - Conseil et intégration des systèmes (+28,1% de croissance en 2021 soit 12,2 milliards d'euros) : les clouds verticalisés, la collaboration globalisée, modernisation et transformation apps/infra...
- Le Big Data (+23,4% de croissance en 2021 soit 1,9 milliards d'euros) : la collecte et l'usage de la donnée pour faire évoluer les business-models, développer de nouveaux services...
- L'IoT⁴ (+21,6% de croissance en 2021 soit 8,7 milliards d'euros) : le développement de nouvelles solutions avec la 5G et l'edge computing⁵...

⁴ L'Internet of Things (IoT) décrit le réseau de terminaux physiques, les « objets », qui intègrent des capteurs, des logiciels et d'autres technologies en vue de se connecter à d'autres terminaux et systèmes sur Internet et d'échanger des données avec eux.

⁵ L'edge computing (informatique en périphérie¹ ou informatique en périphérie de réseau¹) est une méthode d'optimisation employée dans le cloud computing qui consiste à traiter les données à la périphérie du réseau, près de la source des données.

| | | |
|--|------------------|--------------|
| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2023 |
| Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique | Code : 23SIE3ECO | Page 5/12 |

- La Sécurité (+9,2% de croissance en 2021 soit 2,7 milliards d'euros) : avec une croissance des investissements et de l'externalisation pour parer à la recrudescence des risques, des attaques...

Source : numeum.fr/actu-informatique/bilan-2021-et-perspectives-2022-dusecteur-numerique

Annexe 2 : NOVEFI devient un poids-lourd dans le secteur de la santé

Deux ans après l'acquisition de CMedical, spécialisée dans les solutions et logiciels pour l'imagerie médicale, le groupe poursuit son développement dans le secteur de la santé avec le rachat de ASthen.

Sur un marché en pleine concentration, le groupe lillois ne pouvait pas manquer une opportunité rare. « Cette acquisition permet de nous diversifier et de répondre à tous les besoins d'un centre d'imagerie médicale avec des solutions d'impression, de gravure, d'interprétation, d'archivage et de gestion du workflow », explique David Goguet directeur général adjoint de NOVEFI.

L'entreprise, qui emploie 63 personnes et affiche un chiffre d'affaires de 12,6 M€, consolide donc l'expertise de NOVEFI dans un secteur stratégique. "La donnée de santé est la plus sensible au monde et les métiers du médical évoluent avec, par exemple, le développement de la télé-interprétation en raison de la pénurie de radiologues", analyse le directeur général adjoint.

Avec cette nouvelle acquisition, NOVEFI devient un acteur incontournable dans l'imagerie médicale en France. Cette acquisition lui permet de proposer aux professionnels de santé son offre de services à 360 degrés : matériels informatiques, maintenance, logiciels de gestion, sécurité, sauvegarde et hébergement avec 4 datacenters certifiés hébergeurs de données de santé.

Depuis le début de l'année, NOVEFI a multiplié les opérations de rachat avec 7 acquisitions pour se renforcer sur tous ses métiers, mais enregistre aussi une forte croissance interne. "À périmètre constant, nos activités progressent de 29 %", souligne David Goguet. Sur l'exercice en cours, le groupe de Rillieux-la-Pape, qui compte quelque 1 500 collaborateurs, prévoit ainsi de réaliser 230 M€ de chiffre d'affaires, contre 161 M€ en 2020.

"Nous avons des implantations en Suisse et en Belgique, mais notre développement européen a été freiné par la crise sanitaire. Dès 2022, nous devrions ouvrir des franchises en Espagne et en Italie. À horizon 2025, nous visons 500 agences, dont la moitié à l'étranger", confie le directeur général adjoint.

Source : D'après www.le-tout-Lille.fr - 29 septembre 2021

| | | |
|--|------------------|--------------|
| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2023 |
| Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique | Code : 23SIE3ECO | Page 6/12 |

Annexe 3 : Les conditions de transfert des contrats de travail

En cas de modification de la situation juridique de votre employeur, le maintien de votre contrat de travail s'opère automatiquement, selon certaines conditions précisées aux articles L.1224-1 à L.1224-4 du code du travail.

Article L1224-1 du code du travail

Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.

Le changement de la situation juridique de l'employeur peut résulter d'une succession, d'une vente, d'une fusion, d'une transformation du fonds, d'une mise en société de l'entreprise, comme l'indique l'article L.1224-1 du code du travail.

Sont concernés les salariés titulaires d'un contrat à durée indéterminée ou déterminée, à temps plein ou partiel, d'un contrat d'apprentissage, d'insertion en alternance ou d'un contrat de travail de type particulier. Les salariés dont le contrat a été rompu (licenciement, démission...) avant la modification dans la situation de l'entreprise ne peuvent prétendre au transfert du contrat de travail au nouvel employeur.

L'entité transférée doit conserver son identité. Le nouvel exploitant doit poursuivre la même activité ou tout au moins une activité connexe ou similaire susceptible de maintenir les emplois sans changement important des procédés de fabrication ou de commercialisation.

Le principe est celui du maintien des droits des salariés. Sous réserve du respect des conditions ci-dessus, le salarié conserve :

- son ancienneté : le nouvel employeur devra ajouter à l'ancienneté que va acquérir le salarié sous sa direction, celle acquise chez l'ancien employeur ;
- sa qualification ;
- sa rémunération ;
- les avantages qu'il a acquis, comme par exemple la clause de mobilité, la clause de non concurrence, la voiture de fonction ou le logement accordé contractuellement.

Toutefois, le nouvel employeur pourra proposer des modifications au contrat de travail, dans le respect de la réglementation applicable et sous réserve de l'accord du salarié.

Source : economie.gouv.fr/cedef/droits-salaries-reprise-entreprise

| | | |
|--|------------------|--------------|
| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2023 |
| Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique | Code : 23SIE3ECO | Page 7/12 |

Annexe 4 : Les données sensibles

Les données sensibles forment une catégorie particulière des données personnelles.

Ce sont des informations qui révèlent la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

Le règlement européen interdit de recueillir ou d'utiliser ces données, sauf, notamment, dans les cas suivants :

- si la personne concernée a donné son consentement exprès (démarche active, explicite et de préférence écrite, qui doit être libre, spécifique, et informée) ;
- si les informations sont manifestement rendues publiques par la personne concernée ;
- si elles sont nécessaires à la sauvegarde de la vie humaine ;
- si leur utilisation est justifiée par l'intérêt public et autorisée par la CNIL ;
- si elles concernent les membres ou adhérents d'une association ou d'une organisation politique, religieuse, philosophique, politique ou syndicale.

Source : cnil.fr/fr/definition/donnee-sensible

Annexe 5 : L'obligation d'information

Le devoir d'information (ou encore de « conseil ») du prestataire informatique peut être défini comme étant « l'obligation faite au fournisseur de s'informer des besoins de son client, de l'informer de tout renseignement qui pourrait lui être utile concernant le matériel ou la prestation à livrer (type, caractéristiques, conditions d'utilisation ou d'octroi, adéquation de l'environnement, contenu des contrats envisagés, coûts, garanties), de lui proposer une solution adéquate à ses problèmes qui s'inscrit de manière rationnelle dans son entreprise et de le mettre en garde contre toutes les éventuelles limitations de la solution proposée ».

(...) Il résulte de cette définition tirée des enseignements de la jurisprudence que l'obligation d'information du prestataire informatique lui impose un triple devoir de renseignement, de mise en garde et de conseil à l'égard de son client.

Le devoir de renseignement – Le prestataire informatique est tenu de renseigner objectivement et complètement son client sur les caractéristiques, conditions d'utilisation, capacités, performances et contraintes des biens informatiques fournis, à la lumière des attentes, besoins et ressources financières du client. (...) On constatera ainsi l'importance que revêt la rédaction d'un cahier des charges.

(...) Enfin, on notera que les renseignements donnés au client par le fournisseur doivent non seulement être exacts mais également compréhensibles pour le client. Il ne suffit donc pas de fournir au client des données purement techniques. Un travail de vulgarisation peut alors s'avérer indispensable.

Le devoir de mise en garde – En vertu de cette obligation, le prestataire informatique est tenu d'attirer l'attention de son client sur les éventuelles erreurs que celui-ci aurait pu commettre ainsi que sur les risques, problèmes, contraintes ou limites que peuvent engendrer les différentes opérations envisagées. Ainsi, une carence du cahier des charges établi par le client devra être signalée.

De même, le client devra être dûment mis en garde tant au niveau des contraintes techniques (...) que des perturbations organisationnelles.

Le devoir de conseil – Il s'agit de l'obligation la plus soutenue de l'obligation d'information du prestataire informatique. Dans son aspect précontractuel, elle lui impose d'orienter les choix de son client, de lui

| | | |
|--|------------------|--------------|
| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2023 |
| Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique | Code : 23SIE3ECO | Page 8/12 |

indiquer la voie la plus adéquate. Le prestataire informatique est ainsi tenu de s'impliquer personnellement dans l'analyse des besoins de son client pour lui proposer une solution pertinente, efficace et conforme à ses attentes.

(...) Par ailleurs, tout comme les deux autres composantes de l'obligation d'information, le devoir de conseil perdure durant l'exécution du contrat.

S'agissant d'une relation contractuelle nouée entre un professionnel, spécialiste en la matière et un client, dont les connaissances sont généralement moindres, il lui incombe en effet de rééquilibrer la relation contractuelle en luttant contre l'asymétrie informationnelle dont est victime son cocontractant.

La Cour de Paris a jugé en 2017 que, même face à un client, professionnel de l'informatique, le prestataire demeure redevable de son obligation de conseil et doit s'assurer que ce client dispose de la capacité d'apprécier la portée des caractéristiques techniques des équipements et solutions qui lui sont proposées.

Source :droit-technologie.org

Annexe 6 : L'essor du numérique se heurte au manque de candidats formés

Confrontées à une pénurie de travailleurs compétents, les entreprises du secteur misent sur la formation pour préparer l'avenir. C'est un marché de l'emploi hyperdynamique, avec beaucoup de turnover. » Cette rotation de personnel, Aurélie Ambal la connaît bien : depuis sa sortie d'école, en 2015, cette développeuse a changé d'employeur tous les ans, avec, à chaque fois, une augmentation salariale de 5 % à 10 %. « Je n'ai jamais envoyé de CV, j'ai trouvé sur LinkedIn [un réseau social à usage professionnel]. Des recruteurs me contactaient. J'avais plusieurs demandes par jour, toute l'année, et je choisissais ce qui m'intéressait. Comme on a le choix, on peut être exigeant. »

Pour la majorité des profils du numérique, le plein-emploi est la règle. « Tout le monde est chassé, remarque Simon Loubris. Dans mes équipes, on est quarante, et il y en a une dizaine qui ont claqué la porte depuis le début d'année. » Sur 530 000 emplois recensés par la fédération Numeum, première organisation professionnelle du secteur, 80 % sont des postes de cadre et 93 % sont en CDI. Si l'activité a fortement reculé au printemps 2020, elle s'est vite redressée au second semestre (4 600 emplois salariés créés), et les métiers du développement informatique sont restés très demandés. [...] Il manque chaque année 10 000 ingénieurs.

La crise du Covid-19 a généralisé le télétravail et les projets de transformation des entreprises : migration de leurs applications dans le cloud, sécurisation des solutions pour leurs employés en travail à domicile, numérisation des commerces...

Numeum annonce une croissance de 5 % pour le secteur au premier semestre 2021, et 95 % des sociétés ont relancé leur recrutement. Soumia Malinbaum insiste sur le secteur de la cybersécurité : « En 2020, la cybercriminalité a été multipliée par quatre. Il nous faudra 75 000 experts d'ici à 2025. On en est très loin.» [...]

Le nombre d'emplois actuellement proposés étant bien maigre au regard de ce qui attend le secteur. 230 000 postes seront à pourvoir d'ici à 2025, ses acteurs mettent l'accent sur la formation, tant initiale que continue.

Numeum compte notamment sur le dynamisme de l'alternance pour embaucher toujours plus de jeunes diplômés. [...]

| | | |
|--|------------------|--------------|
| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2023 |
| Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique | Code : 23SIE3ECO | Page 9/12 |

Selon Numeum, 5 % de la masse salariale est consacrée à la formation continue dans le secteur. Les reconversions d'ingénieurs ou travailleurs issus d'autres filières constituent une autre option pour parer à la pénurie. L'Etat mise également sur la Grande Ecole du numérique pour former à des métiers accessibles en un ou deux ans.

[...] « Ces métiers sont encore méconnus, alors qu'ils sont très attractifs sur le plan de la rémunération et embauchent à 95 % en CDI », conclut Soumia Malinbaum. L'enjeu est national.

Source :lemonde.fr - 26 août 2021

Annexe 7 : Identité et valeurs du groupe NOVEFI

Chez NOVEFI, le mot « entreprise » prend tout son sens.

Un sens collectif, où chacun est acteur-entrepreneur de son projet professionnel et de notre groupe.

Un sens individuel, pour tous ceux qui veulent se prendre en main et souhaitent maîtriser leur projet professionnel, leur trajectoire pour être entrepreneur de sa carrière.

NOVEFI est une entreprise orientée client avec une forte culture du service et de l'engagement.

Ce qui est valorisée au sein du groupe :

- l'équilibre entre bienveillance collective et individuelle.
- l'engagement personnel, entre droit à l'erreur et exigence d'excellence.
- l'esprit d'équipe, de cohésion, l'envie de se dépasser et de partager ses efforts et ses résultats.

La culture du bien-être par l'effort et la pratique du sport irriguent les valeurs du groupe comme en témoigne le programme NOVEFI Sport Santé, au service de tous les collaborateurs.

Depuis 2012, ce programme de forme et de santé a été mis en place au sein de l'entreprise.

Ouvert à l'ensemble des collaborateurs, il vise à prévenir et limiter la sédentarité au travail et les troubles liés aux activités professionnelles.

L'ambition du groupe NOVEFI : inciter les collaborateurs à prendre soin d'eux !

Encadré par Valérie MEJARD, Manager Santé Sport du groupe NOVEFI, il permet à chacun de s'entraîner dans une salle de sport à proximité de son lieu de travail ou directement dans son lieu de travail, plusieurs fois par semaine, en présence d'un coach.

De nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont proposées :

- pour prévenir les effets néfastes de la posture assise.
- pour appliquer les règles de base d'une bonne hygiène alimentaire.
- pour adopter des réflexes quotidiens de nutrition et d'hydratation.
- pour anticiper les effets de la sédentarité au travail.

Plusieurs événements collectifs sont accessibles aux sportifs réguliers comme occasionnels. En incitant tous les collaborateurs à prendre soin d'eux et de leurs proches, le programme NOVEFI Santé Sport exprime une culture fondamentale pour NOVEFI qui conjugue résultat et bien-être et porte des valeurs de rigueur, d'engagement, de cohésion et de bienveillance.

| | | |
|--|------------------|--------------|
| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2023 |
| Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique | Code : 23SIE3ECO | Page 10/12 |

Annexe 8 : Accord d'entreprise "Protocole d'accord de Négociation Annuelle 2022 » chez NOVEFI LILLE (extrait)

Entre les soussignés,

La Société NOVEFI LILLE dont le siège social est situé avenue de l'Europe à Lille représentée par xxxx en sa qualité de Président

Ci-après désignée « la Société »,

D'une part,

Et,

Les organisations syndicales représentatives au sein de la société NOVEFI, La CFDT, La CFE-CGC, La CFTC, La CGT

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

POLITIQUE SALARIALE GLOBALE POUR L'ANNEE 2022

- Augmentation exceptionnelle des collaborateurs dont la rémunération mensuelle est inférieure ou égale à 2750 € bruts

Pour l'année 2022 et de manière exceptionnelle, la Direction souhaite répondre, d'une manière globale et rapide, aux contraintes actuelles sur le pouvoir d'achat des collaborateurs de NOVEFI qui ont les rémunérations les moins élevées de l'entreprise.

La Direction s'engage ainsi, pour tous les collaborateurs en CDI dont la rémunération est inférieure ou égale à 2 750€ bruts et présents au sein de NOVEFI avant le 1^{er} juillet 2021, à attribuer une augmentation de 10 % du salaire mensuel de base, applicable dès la paie de décembre 2021. Ce budget sera intégré au budget global affecté aux augmentations du salaire de base et à l'attribution des primes 2022 [...]

POLITIQUE DE MISE EN PLACE DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Le champ d'application fixé par la loi (art L2242-17 du code du Travail.) est organisé autour de thèmes relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail. Les parties au présent accord souhaitent en particulier concentrer leur attention, définir des objectifs, et engager des actions concrètes [...]

Avec l'évolution des moyens bureautiques et les méthodes de travail, NOVEFI a développé une politique de mobilité, permettant aujourd'hui à ses salariés de pouvoir travailler en dehors des locaux de l'entreprise et en toute circonstance, en mettant à disposition des outils et des technologies adaptés.

Se sont développés, avec une souplesse d'organisation, le travail sur site client, sur plusieurs sites NOVEFI et également occasionnellement à domicile. Ces pratiques répondent soit à des besoins professionnels (tel que la mobilité sur site client et sites NOVEFI), soit à des besoins occasionnels d'organisation personnelle des salariés pour améliorer leur équilibre vie privée/vie professionnelle.

Les parties au présent accord souhaitent également engager des actions concrètes sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

| | | |
|--|------------------|--------------|
| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2023 |
| Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique | Code : 23SIE3ECO | Page 11/12 |

Tout salarié homme/femme doit pouvoir s'impliquer dans son rôle familial sans crainte pour son évolution professionnelle. Dans cet objectif NOVEFI permet une souplesse horaire autorisant toute arrivée sur site jusqu'à 10 heures et un départ à partir de 16 heures.

ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE L'ACCORD

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée et entrera en vigueur aux dates précisées dans le texte de cet accord, ou, à défaut, au 1er janvier 2022. [...].

Source : Document adapté pour les besoins du sujet.

| | | |
|--|------------------|--------------|
| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2023 |
| Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique | Code : 23SIE3ECO | Page 12/12 |